

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2017

**REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITES AGRICOLES EN FRANCE
CONTINENTALE ET LES OUTRE-MER - (N° 4403)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Chassaigne
-----**ARTICLE 4**

À l'alinéa 2, après le mot :

« accord »,

insérer les mots :

« entre les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés représentatives dans ces collectivités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.